



**ARRETE DU MAIRE**  
**Police Municipale**

**Objet : - Travaux de terrassement pour branchement gaz neuf – Prolongation-  
ARR 2024-09-13-127-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,  
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,  
Vu la demande formulée par l'entreprise de travaux publics Société Nouvelle PARRET,  
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,  
Vu la demande de Monsieur HEINRICH, de la société S.N.P.  
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution des  
travaux de branchement gaz neuf au n° 24 rue Neuve à SELONCOURT,

**-- ARRÊTONS --**

**ARTICLE 1 :** Des travaux de branchement gaz vont avoir lieu à SELONCOURT au 24, rue Neuve au niveau du trottoir et sur la moitié de la chaussée. Ces travaux se dérouleront à partir du 16 Septembre 2024 pour une durée de 3 semaines.

**ARTICLE 2 :** En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement interdit aux abords du chantier dans la rue Neuve. Le cheminement des piétons sera réduit sur le trottoir en raison des travaux de fouille et de terrassement. Un alternat par panneaux sera mis en place dans les 2 sens de circulation.

**ARTICLE 3 :** La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise SOCIETE NOUVELLE PARRET chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des panneaux de chantier devront être mis en place pour signaler les travaux ainsi que des barrières de protection, le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 13 septembre 2024  
L'Adjoint à la Voirie et à la Circulation  
Monsieur Jean-Marc ROBERT

